

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

La Société Frioul If Express a remis son rapport annuel 2008 relatif à l'exploitation de la ligne maritime du Frioul. Celui-ci se décompose en deux parties ci-après exposées.

BILAN TECHNIQUE

I/ Une fréquentation en hausse :

Elle est en légère hausse de 1,58%.

En 2008, 385 066 voyages ont été effectués contre 379 087 en 2007.

En début d'année et surtout au printemps, la fréquentation a beaucoup souffert des mauvaises conditions climatiques.

Cependant, une météo clémente pendant les vacances scolaires a permis de revenir et dépasser les chiffres de 2007.

II/ Une offre de service en légère augmentation:

Les trois navires de Frioul If Express ont réalisé 6 097 rotations contre 5 951 en 2007, soit une augmentation de 2.5%.

Dans l'année, 20 modifications de service (dont 1 pour cause de restrictions le 14 juillet) sont intervenues pour des raisons météorologiques.

Le château d'If n'a quand à lui pas été desservi pendant 117,5 jours car le débarcadère est très exposé rendant l'accostage particulièrement difficile par temps de vent ou de houle.

En septembre, un système d'alerte mail et SMS a été mis en place pour informer en temps réel les utilisateurs réguliers des informations sur les perturbations de service.

III/ Une tarification inchangée:

La vente d'abonnements mensuels combinés navette+RTM a augmenté de façon substantielle :

1020 abonnements ont été vendus en 2008 contre 400 en 2007.

Il en est de même pour le titre mensuel plaisancier qui est passé de moins de 200 à 411 vendus en 2008.

BILAN FINANCIER

I/ Augmentation des compensations tarifaires :

Pour tous les tarifs réduits destinés aux usagers réguliers (résidents, plaisanciers, scolaires, travailleurs), MPM verse à l'exploitant des compensations tarifaires.

En 2008, le montant de ces compensations a augmenté de 55% pour passer de 105 773 euros TTC à 164 322 euros TTC (39 510 euros avaient été prévus dans le compte prévisionnel lors de l'établissement de la DSP en 2006).

Ceci est principalement dû à l'augmentation des abonnements combinés et plaisanciers créés en 2007 et mentionnés ci dessus.

III/ Equilibre financier de la convention : création d'une contribution financière

Depuis le début de l'exploitation de la ligne, le bilan financier de la société Frioul If Express présentait un solde débiteur : 1 million d'euros en 2007 et 500 000 prévus en 2008.

Ce déficit était principalement dû :

- à l'augmentation du nombre de rotations demandé par l'Autorité Organisatrice
(+ 45 % par rapport au contrat)
- à la non-revalorisation des tarifs telle qu'indiquée dans la convention (12 euros l'A/R...)
- à l'augmentation des charges d'exploitation (nouvelle convention collective, carburant)

Afin de rétablir l'équilibre économique de la convention et ainsi pérenniser le service, l'avenant n°4 délibéré le 19 décembre 2008 a actionné un mécanisme consistant à créer une contribution financière, conformément aux articles 21, 23 et 27 de la convention.

Le montant de la contribution financière forfaitaire s'est élevé à 303 531 euros TTC en 2008.

Le montant total des charges d'exploitation du service s'élève à 3 286 792 euros HT et le montant total des recettes à 3 493 145 euros HT.

La marge bénéficiaire du délégataire s'élève pour l'exercice 2008 à 206 353 euros HT, soit un solde bénéficiaire de 6% au profit du délégataire.